



Cotisation au régime général et LMNP

Par Hipparque

Bonjour

Je suis en retraite mais mon épouse, beaucoup plus jeune, ne le sera que dans 15 ans

Un meublé de tourisme que je possède et qui va maintenant dépasser les 23000 euros de recettes va m'obliger à cotiser à l'Urssaf et je vais opter, comme la règle me le permet, pour le régime général qui comprend une part de cotisation à la retraite de base

L'Urssaf me dit que je peux cotiser à son nom, ce qui lui apporterai plus tard une meilleure pension

Ayant fait ma carrière à l'étranger, je n'ai pas idée de ce que cela peut donner en France

Mon épouse gagne aujourd'hui 1700 euros /mois

Ma question : cotiser au régime général pendant 10 ans sur un montant de recettes de 30000 €/an lui apporterai combien de plus environ ?

Merci

Par ESP

Bonjour

Désolé, mais la réponse à votre sujet n'est pas juridique.